REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE <u>DES</u>

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le 15 OCT. 2020

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020 078

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

Etaient présents :

OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR GRANDLYON HABITAT 24, ROUTE DE STRASBOURG -PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M. THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme CRESPY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s):

PREFECTURE

Accusé de réception Reçu le1.5...0C.I...2020

Identifiant de l'Acte :

069-2169 60340-2020 1012-D2020_678-DE

Rapport de : Côme TOLLET

GrandLyon Habitat, organisme public à caractère industriel et commercial, opère en faveur du logement social depuis sa création, en 1920. Aujourd'hui, l'organisme est le premier bailleur social sur Lyon intra-muros, et gère plus de 26 000 logements.

A Caluire et Cuire, GrandLyon Habitat dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 566 logements, notamment dans les quartiers du centre ville, de Montessuy, de Saint-Clair, de Cuire le Haut, et du Vernay.

Le bailleur s'est porté récemment acquéreur d'un bâtiment comportant 9 logements au 24 route de Strasbourg, et va réaliser une opération de réhabilitation (isolation par l'extérieur de trois façades et par l'intérieur pour la façade restante, remplacement des menuiseries, remplacement de la descente d'eaux pluviales, réfection de l'étanchéité de l'ensemble des toitures terrasses...). Les logements sont répartis en 4 P.L.U.S., 3 P.L.A.i., et 2 P.L.S.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 17 785 €, soit 10 550 € au titre des P.L.U.S. et 7 235 € pour les P.L.A.i. (il n'y a pas de participation financière sur les P.L.S.). Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par GrandLyon Habitat au 24 route de Strasbourg (4 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- DE DIRE que la dépense de 17 785 € sera inscrite au budget de l'exercice 2021, au compte fonction 72 nature 204182 AP06.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

One)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.